



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2021 - 098
Séance du 10 décembre 2021

Demande de subvention au Conseil Régional Hauts de France dans le cadre du dispositif [PRAC2.0] Projets à rayonnement artistiques et culturels +

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 29

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La demande de subvention au Conseil Régional Hauts de France dans le cadre du dispositif [PRAC2.0] Projets à rayonnement artistiques et culturels, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 10 décembre 2021

Le Président,
Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

**Demande de subvention au Conseil Régional Hauts-de-France
dans le cadre du dispositif [PRAC2.0] Projets à rayonnement artistiques et culturels**

Intitulé du projet : Programme d'actions culturelles 2022 de l'université d'Artois

Descriptif :

L'université d'Artois, à travers son Service Vie Culturelle et Associative,

- Met en place une offre culturelle régulière sur les cinq pôles universitaires ;
- Entretient des partenariats solides avec les acteurs culturels du territoire ;
- Soutient les créations artistiques des étudiants et des artistes émergents ;
- Permet à toute la communauté universitaire d'accéder à des pratiques culturelles et artistiques de qualité.

Elle veille ainsi à renforcer les liens entre la création artistique, la recherche, l'enseignement et le territoire ; elle contribue à la valorisation du territoire ; et elle favorise l'enrichissement personnel et collectif de ses étudiants et personnels.

L'Université d'Artois, par son histoire et ses spécificités géographiques, est aujourd'hui un maillon important de la politique culturelle et éducative du territoire. La politique culturelle à l'université d'Artois affirme une vocation d'ouverture aux autres et au monde.

Malgré la crise sanitaire, des actions culturelles régulières ont été co-écrites avec les composantes de formation (notamment de Douai, de Lens -Liévin et de Béthune), les partenaires culturels de proximité, les partenaires de l'enseignement supérieur (CROUS et associations étudiantes). Les nombreux étudiants engagés ont voulu, plus que jamais, faire entendre leur voix et défendre les valeurs de solidarité, responsabilité, lutte contre l'isolement et les discriminations. Plusieurs projets phares permettent, durant cette année universitaire, de cultiver la confiance en l'étudiant et sa participation citoyenne : une création participative en espace public autour de questions d'égalité hommes-femmes, le réaménagement d'espaces partagés en collaboration avec étudiants engagés dans les associations, la réouverture des lieux de pratique autonome et le développement d'actions de sensibilisation pour des projets plus inclusifs, le cycle de rendez-vous Natures, Sciences et Citoyennetés.

Demande d'aide pour l'Université d'Artois : 25 000€

Coût total du projet pour l'Université d'Artois : 120 000€

Bénéficiaire : Université d'Artois (Service Vie Culturelle et Associative)

	Fonds propres	Conseil Régional	DRAC	Coût total
Pratique artistique	6 000	9 000	6 000	21 000€
Présence d'artiste	25 800	6 000	5 000	3 6800€
Rendez-vous culturels	20 000	10 000		30 000€
Adhésion réseaux	3 200			3 200€
Divers achats	5 500			5 500€
Publicités, publications et relations publiques et réceptions	15 000			15 000€
Déplacement et missions	8 500			8 500€
TOTAL	84 000	25 000	11 000	120 000€